## REÇU EN PREFECTURE le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité – Fraternité

DÉPARTEMENT Val d'Oise - CANTON L'Isle-Adam - COMMUNE Asnières-sur-Oise

## **DECISION DU MAIRE N° 026/2023**

## Étude d'évaluation environnementale – Révision du PLU

Le Maire de la Commune d'Asnières-sur-Oise,

K

四

17

3

28

23

W

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R104-11 du code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération du 06 janvier 2023, rendu exécutoire suite à dépôt en Préfecture de Cergy le 10 janvier 2023, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la revision du PLU de la commune,

*Considérant* le décret n° 2021-1345 du 13/10/2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme,

**Considérant** la proposition commerciale pour la realisation de l'évaluation environnementale de LVDN Environnement, 6 Rue Pillet Will à Vieux Moulin (60350),

## **DÉCIDE**

<u>Article 1</u>: la signature de la proposition pour la realisation de l'évaluation environnementale dans le cadre de la revision du PLU avec LVD Environnement, 6 Rue Pillet Will à Vieux Moulin (60350).

<u>Article 2</u>: La prestation, les frais de déplacement et la redaction des rapports s'élèvent à 15 650,00 € HT − 18 780,00 € TTC (forfait reunion supplémentaire : 325 €). La facturation s'éffectuera selon l'échéancier mentionné dans la proposition commerciale.

<u>Article 3</u> : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

<u>Article 4</u> : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- SGC de Garges-les-Gonesses

